

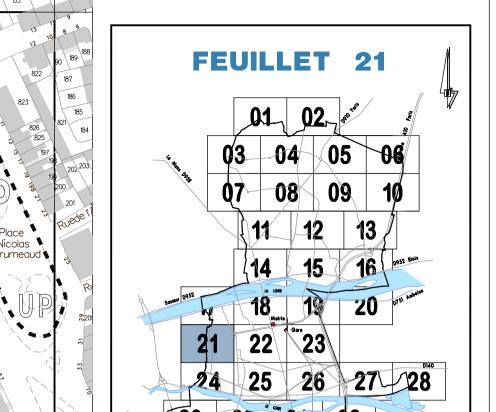
## DISPOSITIONS PARTICULIERES DU PLU





Ville de Tours

DISPOSITIONS PARTICULIERES DU PLU



## 00/00/00 A Révision du

Terrains cultivés en zone urbaine à protéger

Liaison douce piéton ou cyclable à créer

Emplacement réservé pour les liaisons douces

Bâtiment ou partie de bâtiment à conserver (Protection forte) (Article L 123 1-7 du C. Urb)

